



COMMISSION SPORTIVE ET REGLEMENTS

PV N°8 du 30 oct 2025

Présents en distanciel : M. MARTIN, G.FOURY, F.FOURNAT. G. BLONDEAU.

Déclarations de forfait:

Journée du 26/10/2025

Féminines District D2: USSL 2 / GRAV2A - forfait de GRAV2A ; 1er forfait= amende **55 €**

Journée du 29/10/2025

U18 D2A: Gpt NORD VELAY 21/ GL2S 21 - forfait de GL2S 21 ; 1er forfait= amende **55 €**

MODALITES DE RECOURS

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission d'Appel selon les dispositions de l'article 3.1.1.d du Règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours à compter de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4.1 du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président: Michel. MARTIN.

DISTRICT DE FOOTBALL HAUTE LOIRE

9 place Michelet - BP 80080 - 43000 LE PUY EN VELAY

Tél : 0471059882 – direction@haute-loire.fff.fr –

<http://haute-loire.fff.fr> Association régie par la loi du 1er /
juillet 1901-